

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 décembre 2024

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **16 décembre 2024 à 19 h 49**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3, mairesse suppléante
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : M. Luc Brisebois, maire

Étaient également présents : la greffière adjointe, la directrice générale, la directrice générale adjointe - développement durable du territoire et le trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 11 novembre 2024
 - 3.2. Séance extraordinaire du 15 novembre 2024
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2024)-A-75-7 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - adoption de règlement
 - 4.2. Règlement (2024)-A-78-5 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - adoption de règlement
 - 4.3. Règlement (2024)-A-88 établissant les taux de taxes pour l'année 2025 - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Les Habitations du Ruisseau Noir - renouvellement de mandat et nomination
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
 - 6.2. Embauche régulière d'un directeur adjoint aux infrastructures - Service des infrastructures
 - 6.3. Augmentation salariale des étudiants 2025
 - 6.4. RETIRÉ - Augmentation salariale du personnel cadre et hors cadre
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Listes des comptes à payer
 - 7.2. Intérêts et pénalités sur arrérages de taxes
8. URBANISME (aucun sujet)
9. INFRASTRUCTURES
 - 9.1. Vente d'actifs municipaux - contrat
 - 9.2. Entretien des génératrices - renouvellement de contrat

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 décembre 2024

- 9.3. Travaux de réparation de pavage 2024 - libération de garantie
- 9.4. Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE (aucun sujet)
- 12. INCENDIE
 - 12.1. Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie - Municipalité de La Conception - modification
 - 12.2. Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec les services incendie hors MRC des Laurentides - Ville de Sainte-Adèle
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h 49.

CA24 12 267

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en retirant le point suivant :

- **6.4** Augmentation salariale du personnel cadre et hors cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA24 12 268

3.1. Séance ordinaire du 11 novembre 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 novembre 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 décembre 2024

CA24 12 269

3.2. Séance extraordinaire du 15 novembre 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 novembre 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la mairesse suppléante Dominique Laverdure.

4. RÈGLEMENTS

CA24 12 270

4.1. Règlement (2024)-A-75-7 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2024, madame la conseillère Roxanne Lacasse a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

L'objet de ce règlement vise à mettre à jour la tarification des biens, services et activités pour l'année 2025.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2024)-A-75-7 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 12 271

4.2. Règlement (2024)-A-78-5 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2024, monsieur le conseiller Tyler Cook a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

L'objet de ce règlement vise à :

- interdire le stationnement sur la rue Mercure;
- ajouter des panneaux d'arrêt obligatoire sur la montée Kavanagh, à son intersection avec le boulevard du Docteur-Gervais;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 décembre 2024

- corriger des coquilles dans l'annexe portant sur les passages pour piétons ou bicyclette.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2024)-A-78-5 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 12 272

4.3. Règlement (2024)-A-88 établissant les taux de taxes pour l'année 2025 - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Roxanne Lacasse donne un avis de motion que le *Règlement (2024)-A-88 établissant les taux de taxes pour l'année 2025* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA24 12
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA24 12 273

5.2. Les Habitations du Ruisseau Noir - renouvellement de mandat et nomination

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de Les Habitations du Ruisseau Noir est constitué d'un maximum de sept membres, dont trois sont élus parmi les membres locataires et quatre membres provenant du milieu, nommés par le conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que le mandat des administrateurs nommés est de deux ans et peut faire l'objet de renouvellement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un renouvellement et à une nomination au sein du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder au renouvellement du mandat de monsieur Normand Létourneau et à la nomination de madame Geneviève Gaudreau sur le conseil d'administration de Les Habitations du Ruisseau Noir pour une période de deux ans débutant le 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 décembre 2024

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA24 12
(6.1)**

6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des infrastructures					
2024-73	Maxime Fortier	Régulier	Mécanicien véhicules lourds	26 novembre 2024	
2024-67	René Héroux	Temporaire	Préposé aux patinoires	9 décembre 2024	
2024-67	Denis Brazeau	Temporaire	Préposé aux patinoires	9 décembre 2024	
2024-63	François Milord	Régulier	Préposé entretien des bâtiments et immeubles	16 décembre 2024	
Service des communications et des relations citoyennes					
2024-69	Corine Bidégaré	Régulière	Commis réceptionniste	18 novembre 2024	Embauchée le 18 novembre, mais départ le 26 novembre

CA24 12 274

6.2. Embauche régulière d'un directeur adjoint aux infrastructures - Service des infrastructures

CONSIDÉRANT la création du poste de directeur adjoint au Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec monsieur François Tremblay concernant son embauche à titre d'employé de niveau cadre pour occuper la fonction de directeur adjoint pour les besoins du Service des infrastructures, à compter du 13 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 décembre 2024

CA24 12 275

6.3. Augmentation salariale des étudiants 2025

CONSIDÉRANT la volonté de majorer et d'actualiser l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à l'adoption des échelles salariales des emplois réservés aux étudiants pour l'année 2025 et d'embaucher les étudiants selon le taux horaire identifié dans l'échelle salariale révisée selon l'emploi occupé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4. RETIRÉ - Augmentation salariale du personnel cadre et hors cadre

7. GESTION FINANCIÈRE

CA24 12 276

7.1. Listes des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2024 au montant de 517 315,04 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 12 277

7.2. Intérêts et pénalités sur arrérages de taxes

CONSIDÉRANT la résolution 2000-56, adoptée par la Ville de Mont-Tremblant avant la fusion, prévoyant que le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées est fixé à 12 % et qu'une pénalité égale à 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par année est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles;

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété aux mois de mars, mai et juillet 2020, aux mois de mars et décembre 2021, aux mois d'octobre et décembre 2022 ainsi qu'au mois de décembre 2023 que le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées soit amoindri et qu'aucune pénalité ne soit imposée et ajoutée au montant des taxes municipales exigibles et impayées, en ces circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19 et à la hausse du coût de la vie, et ce, pour des périodes allant jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permettant au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de décréter que jusqu'au 31 décembre 2025, le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées soit établi à 7 % et qu'aucune pénalité ne soit imposée et ajoutée au montant des taxes municipales exigibles et impayées afin d'alléger le fardeau fiscal des contribuables de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. INFRASTRUCTURES

CA24 12 278

9.1. Vente d'actifs municipaux - contrat

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin de vendre des véhicules municipaux;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à la vente des véhicules municipaux en acceptant l'offre du plus haut soumissionnaire et de payer au Centre d'acquisitions gouvernementales les frais de vente tel qu'indiqués ci-dessous :

Équipement	Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)	Frais CAG
Camion cube Ford 2008	Aucune offre	-	-
Rétrocaveuse John Deere 2003	9189-8734 Québec inc.	13 333 \$	10 %
Souffleuse à neige Tenco 2004	9371-9888 Québec inc.	18 188 \$	10 %
Fourgonnette Transit 250 2015	Refribec inc.	4 006 \$	10 %
2 motoneiges SkiDoo Legend 2004 et remorque fermée pour motoneige Mission Crossover 2011	Manuel Lemaire	4 316 \$	10 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 12 279

9.2. Entretien des génératrices - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé en 2024 à un appel d'offres public pour l'entretien des génératrices de ses différents édifices municipaux avec des périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les périodes 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT qu'Av-tech inc. a été mandatée par la résolution CA24 09 204 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de renouveler le contrat d'Av-tech inc., pour l'entretien de l'ensemble des génératrices de la Ville pour la période 2025, au montant de 53 730 \$, taxes en sus, payable par les postes budgétaires 02-410-00-526 (80 %), 02-221-00-526 (5 %), 02-130-00-522 (5 %), 02-210-00-522 (5 %), 02-701-21-522 (2,5 %) et 02-701-30-526 (2,5 %), conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2024-1020-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 12 280

9.3. Travaux de réparation de pavage 2024 - libération de garantie

CONSIDÉRANT la résolution CA24 05 115 octroyant le contrat de réparation de pavage 2024 à Le Roy du pavage et Fils inc.;

CONSIDÉRANT que les travaux de réparation de pavage sur différentes rues du territoire ont été réalisés par Le Roy du pavage et Fils inc., à la satisfaction du Service des infrastructures;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à la libération de la garantie d'exécution des travaux, et de verser à Le Roy du pavage et Fils inc. le montant de 3 863,16 \$ (poste budgétaire 55-136-02-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 12 281

9.4. Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats

CONSIDÉRANT que la Commission sur le transport des personnes est composée de sept membres dont deux représentent les citoyens;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 décembre 2024

CONSIDÉRANT l'échéance du mandat des membres de la Commission sur le transport des personnes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de renouveler les mandats des membres de la Commission sur le transport des personnes, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 comme suit :

- madame Susan Champagne, membre et présidente;
- madame Marie-Noëlle Kafo, membre;
- le directeur du Service des infrastructures;
- la coordonnatrice administrative aux opérations du Service des infrastructures;
- la commis-secrétaire - transport en commun du Service des infrastructures, agissant à titre de secrétaire.

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau et madame Kimberly Meyer, mairesse de Lac-Tremblant-Nord, sont nommés jusqu'à leur remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE (aucun sujet)

12. INCENDIE

CA24 12 282

12.1. Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie - Municipalité de La Conception - modification

CONSIDÉRANT la résolution CA21 10 219 relative à la conclusion d'ententes intermunicipales pour la fourniture de services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Conception a signé cette entente avec les références d'une caserne sur son territoire;

CONSIDÉRANT que des changements ont eu lieu depuis la signature initiale de l'entente et que la caserne de La Conception n'est plus en fonction depuis le mois de mars 2023;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE modifier l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie de la municipalité de La Conception comme suit :

- Retirer de l'entente les articles 3.2, 3.3, 6.1.8 et 6.1.9 de même que toutes les références à ces articles;
- Retirer toutes les indications relativement à la présence d'une caserne dans la municipalité;
- Retirer l'annexe A;

QUE toutes les autres dispositions de l'entente demeurent inchangées;

QUE la date de fin d'entente demeure au 31 décembre 2026 tel que spécifié à la résolution CA24 10 242.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 décembre 2024

CA24 12 283

12.2. Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec les services incendie hors MRC des Laurentides - Ville de Sainte-Adèle

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides révisé prévoit que les services incendie peuvent recourir à l'entraide pour la couverture des risques plus élevés ou pour un incendie, sinistre ou sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S 3-4) autorisant les municipalités à s'assurer par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie ou l'incident excède les capacités de son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'uniformiser les conditions et simplifier le processus de facturation en concluant une entente d'assistance mutuelle semblable avec les services incendie hors MRC des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature par le maire et le directeur du Service de sécurité incendie d'une entente d'assistance mutuelle avec la Ville de Sainte-Adèle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages, afin de permettre de prêter ou demander assistance et en établissant les conditions et la tarification applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

CA24 12 284

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Maude Picotin
Greffière adjointe